

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 19

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 03 JUIN 2021

- Nombre de membres en exercice : 24
- Nombre de membres présents : 13
- Nombre de membres représentés : 1
- Quorum : 12

Critères d'attribution du congé pour projet pédagogique

Vu le Code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 30 septembre 2019 et la circulaire DGRH-A2 du 16 novembre 2019 relatifs à la création et aux conditions d'attribution et d'exercice d'un congé pour projet pédagogique applicable aux enseignants-chercheurs et aux autres personnels chargés de fonction d'enseignement dans les établissements d'enseignement supérieur ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité des membres de la CFVU en date du 5 mars 2020.

Les membres du Conseil d'Administration de l'ENSMM approuvent à la majorité des votants les critères d'attribution du congé pour projet pédagogique, définis comme suit :

- La politique pédagogique de l'Établissement ;
- Les résultats attendus ;
- Le travail accompli répond à une problématique (industrielle notamment) ;
- Le nombre d'utilisateurs pouvant bénéficier des nouvelles pratiques envisagées ;
- La possibilité de diffusion et d'essaimage ;
- La prise en compte de la faisabilité du projet.

Ces critères seront associés à un cadre général rappelant les objectifs du projet. Ce cadre prendra en compte des critères secondaires tels que le développement des APP, la construction d'un parcours d'enseignements flexibles à destination d'un public spécifique, la prise en compte des partenariats.

↳ **VOTE :**

- **Votant :** 14
- **Non-participation au vote :** 0
- **Abstention :** 1
- **Suffrages exprimés :** 14
- **Pour :** 13
- **Contre :** 0

Fait à Besançon, le 03 juin 2021

Professeur Pascal VAIRAC
Directeur de l'ENSMM

